

Repair Café pour les Droits numériques

5 règles de base pour les participants

1. Apportez votre cas (ou vos questions). Les volontaires du Repair Café pour les Droits numériques essaieront de vous aider en répondant à des questions concrètes sur l'exercice de vos droits à la protection des données. Vous avez peut-être essayé d'exercer vos droits, mais un obstacle imprévu est survenu. Ou bien vous êtes simplement occupé à réfléchir à la possibilité de le faire, mais vous ne voyez pas trop par où commencer. Ce sont des bonnes raisons de nous rejoindre.

2. Si vous avez un objectif clair, dites-le-nous. Ce sera utile pour les volontaires de savoir quelle est le but poursuivi, s'il y en a un. Cela les aidera à vous donner des conseils plus pertinents : êtes-vous à la recherche d'une information spécifique à propos de certains traitements de données ? Voulez-vous vérifier que quelqu'un traite vos données de manière licite ? Ou alors vous vous demandez juste comment fonctionnent ces droits à la protection de données ? Toutes ces raisons sont légitimes et valables, mais en fonction du but il sera possible d'affiner la stratégie à suivre.

3. Dites-nous ce que nous devons savoir, mais pas plus. Au Repair Café pour les Droits numériques, tout le monde fait attention à la vie privée d'autrui. Vous devrez peut-être partager des informations personnelles avec le volontaire qui essaye de vous aider, mais SVP gardez pour vous tous les détails qui ne sont pas indispensables. Les volontaires ne peuvent en tout cas pas prendre des notes sur votre cas pour un suivi dans le futur : ils se sont engagés à ne prendre des notes que sur le type de questions qu'on leur pose (type de droit abordé, difficulté des questions, etc.).

4. La réparation n'est pas garantie. Les volontaires du Repair Café pour les Droits numériques feront de leur mieux pour vous offrir les meilleurs conseils pour votre cas ou vos questions. Malheureusement, ils ne peuvent pas garantir que leurs conseils déboucheront sur le résultat espéré. Ils ne pourront pas non plus être à votre disposition après la séance.

5. Par contre, vous pouvez toujours vous plaindre. Les volontaires peuvent vous donner des précisions sur ce que vous pouvez faire si vous croyez que vos droits à la protection des données n'ont pas été respectés. Il existe des règles très claires à ce propos. Si vous ne les connaissez pas, n'hésitez à pas demander plus de renseignements.

Des questions ? Contactez digitalrightscafes@vub.be